

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

HABITAT

SUBVENTION À GRAND LYON HABITAT
POUR LA RÉNOVATION DU 6 PLACE
JOFFRE

Délibération : **02.2014.009**

Transmis en préfecture le :

27 février 2014

Séance du : **25 février 2014**

Compte-rendu affiché le **28 février 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **18 février 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX, Michel MONNET, François VURPAS (à partir du point 9), Agnès JAGET, Maryse JOBERT-FIORE, Yves GAVAUT, Marie MICHAUD, Isabelle PICHERIT, Dominique DUBET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, André GRILLON, Etienne FILLOT, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Alain PANTAZIAN, Catherine ALBERT-PERROT, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance :

Brigitte FERRERO, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA, Christian ARNOUX

Pouvoirs :

Brigitte FERRERO à Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL à Marylène MILLET, Yves MOLINA à Etienne FILLOT, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

GRAND LYON HABITAT a acquis deux logements au 6 place Joffre à Saint-Genis-Laval. Il s'agit d'un T4 et d'un T2. L'acquisition porte également sur des dépendances : grenier, cave, garage et buanderie extérieure, le tout représentant une surface habitable de 169 m².

Le projet de réhabilitation consiste en une rénovation complète de ces deux logements actuellement en très mauvais état et en une restructuration avec la création de trois logements : un T1 bis de 45,2 m², un T2 de 42,8 m² et un T3 de 81,1 m².

Le plan de financement PLAI indique un prix de revient prévisionnel à 460 500 €.

Il sera financé par :

- Un prêt PLAI pour 80 929 € et un prêt PLAI Foncier pour 112 660 € soit un total de 193 588 € représentant 42 %;
- Des fonds propres à hauteur de 181 943 € soit 40 %;
- Des subventions à hauteur de 84 968 € soit 18 % réparties de la façon suivante : 54 049 € de l'État + 5 919 € de la collectivité et 25 000 € du 1 % logement.

Le Grand Lyon a acquis ce bien pour un montant de 290 000 € et l'a cédé à bail à Grand Lyon Habitat avec un droit d'entrée de 122 342 €, soit une participation de la communauté urbaine s'élevant à 167 658 €.

La Ville est sollicitée pour une subvention de 5 919 € au titre des aides à la pierre pour le logement social. Ce montant sera déductible à N+2, du montant de la pénalité fiscale SRU.

Vu les articles L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Vu l'article 19-2 du Code des Caisses d'Épargne,

Vu la demande de GRAND LYON HABITAT en date du 22 janvier 2014,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 5 919 € euros à GRAND LYON HABITAT pour la transformation des deux logements sis 6 place Joffre en trois logements PLAI.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marylène MILLET ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

